

## Location de loges Gerland et Grand stade

Dans un article du 12 novembre 2015 **Le Progrès** annonce que la Métropole a loué pour la saison 2015/2016 une loge de **24 places à Gerland puis au Grand Stade**. La dépense est de **207 060 € pour un minimum de 22 matchs**.

Aucune Délibération du Conseil Métropolitain ou de la Commission Permanente n'a été retrouvée sur le site de la Métropole pour cet achat. Ceci motive deux observations :

En 2010, à la demande de CANOL, le Tribunal Administratif avait estimé illégal ce type de location, jugement confirmé par un arrêt de la **Cour d'Appel du 15 décembre 2011**, indiquant que la communauté urbaine ne pouvait se prévaloir que les invités à ces loges « contribuaient au rayonnement et à son image auprès de ses habitants, du public français et européen ».

L'étude du **Progrès**, portant sur la saison **2014/2015** révèle la répartition **des 360 invitations identifiées** :

- 344 à des élus, dont 159 à ceux du groupe **Synergie** qui rassemble des maires des « petites communes », essentiellement des Monts d'Or, groupe qui a fait élire **Gérard Collomb** à la présidence du **Grand Lyon puis de la Métropole**

- 2 au fils d'un élu décédé et 6 à des fonctionnaires
- 6 au cabinet de **Gérard Collomb**
- 2 à la présidente d'un conseil de quartier lyonnais

Si effectivement, beaucoup des bénéficiaires ne servent que d'intermédiaires en redistribuant les places à d'autres élus ou à des membres d'associations, notamment sportives, force est de constater que la qualité de ces invités apparait fortement éloignée des critères de prestige et de rayonnement généralement avancés par la collectivité pour justifier ces dépenses. Ce qui avait motivé le jugement des tribunaux.

Dans cette affaire **l'argent public sert plus à divertir et récompenser les obligés de l'exécutif métropolitain qu'à assurer la notoriété de la Métropole**. CANOL va poursuivre son enquête sur la légalité de cette décision.